

Brazzaville, le 17 JAN 2019

Le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce

A

Tous les Opérateurs Economiques

Le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda, le Congo a signé l'Accord portant création de la Zone de Libre - Echange Continentale Africaine (ZLECAF).

La ratification de cet accord a été autorisée par le Parlement lors de sa session de décembre 2018.

Le Congo est le 11^{ème} pays à le ratifier. D'autres ratifications sont en cours. L'Accord entrera en vigueur dès la 22^{ème} ratification.

Le Congo disposera alors d'un délai de 10 ans avant l'élimination effective des barrières douanières et autres obstacles à la circulation des biens et des services. Cet Accord ne concerne pas la libre circulation des personnes.

La Zone de Libre - Echange Continentale Africaine fera de l'Afrique un seul espace économique, à l'instar de l'Union Européenne, avec la liberté de circulation des biens et services. Elle ouvrira la voie à une économie panafricaine pleinement intégrée qui dopera la création d'emplois et d'opportunités économiques.

L'imminence de la mise en œuvre de cet Accord est telle que je vous adresse ce message.

Le nouveau marché qui s'ouvre à vous est de 1,2 milliard de personnes avec un PIB de 2.500 milliards de dollars.

Dès lors, je vous demande de revoir les stratégies initiales qui ont prévalu à la création de vos entreprises, afin de les adapter à la nouvelle donne et faire d'elles des entités compétitives, prêtes à affronter la concurrence de manière sereine.

Le département du commerce se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



Alphonse Claude N'SILOU.-